

# 25<sup>c.</sup> Journal du Lot 25<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La Situation

**Les communistes ne veulent connaître que la loi de Moscou, ils se sont mis d'eux-mêmes hors la loi française. En réalité, depuis qu'ils se sont donnés corps et âme à Staline, ils ne sont plus chez nous. Ce sont des ennemis campés sur notre territoire. Leur seule patrie est la Russie soviétique. Qu'ils y aillent !**

A l'unanimité donc, la Chambre puis le Sénat ont voté la déchéance de tous les élus communistes. Pas seulement des députés et des sénateurs, mais aussi des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des conseillers municipaux !  
Bon nettoyage, un peu tardif ! Ces agents de l'ennemi sont chassés de toutes les assemblées de France où ils n'avaient voulu siéger que pour se trouver en meilleure position de trahir. C'est du pays même qu'il faudrait pouvoir chasser ces sujets de Staline passés aux ordres d'Hitler. Ils ne veulent connaître que la loi de Moscou, ils se sont mis d'eux-mêmes hors la loi française. Ils se sont exclus volontairement de la communauté nationale et n'ont plus aucun titre à se réclamer des lois qui régissent et protègent les citoyens français.

En réalité, depuis qu'ils se sont donnés corps et âme à Staline, ils ne sont plus chez nous. Ce sont des ennemis campés sur notre territoire. Leur seule patrie est la Russie soviétique ! Qu'ils y aillent !

A ce sujet, je lis l'article d'un député, notre bon confrère Robert Lazarick, qui, à écrit-il, voté gravement cette mesure de guerre « avec le regret d'accomplir un acte exhorbitant du droit constitutionnel ».

A cette conscience troublée il faut donner une dose de bromure ! Calmez vos regrets, cher confrère, et rassurez-vous ! Vous avez bien fait !

Vos scrupules juridiques vous font honneur, mais ils n'ont rien à voir ici. Ils partent d'un bon naturel, mais vous pouvez quitter ce souci. Dans cette affaire, vous n'avez pas à hésiter, vous n'avez pas à choisir entre deux devoirs contradictoires. Il n'y en avait qu'un, qui était d'assurer la sauvegarde du pays.

On n'avait pas besoin de vous démontrer, car vous le saviez déjà, que les communistes sont ou des traîtres accomplis ou des traitres en puissance ! Vous saviez que leur présence dans une assemblée quelconque de détentrice d'une part quelconque de la puissance publique constitue non seulement un abominable scandale, mais aussi un péril grave pour la Défense Nationale. Ce péril, on vous demandait de le supprimer. Aucun doute n'était possible : vous deviez le faire.

Il se peut et je crois bien en effet que vous avez donné une entorse au droit constitutionnel ! Et puis, après ?... N'est-ce pas une dérision d'invoquer le droit constitutionnel en faveur de gens qui se serviraient de sa protection pour mieux le détruire ? Voulez-vous me dire, je vous prie, ce qu'il en resterait de votre droit constitutionnel si la France était battue ? Et comment, pour vous convaincre que vous avez bien agi, ne vous suffit-il pas de penser que le meilleur moyen de défendre la Constitution et bien d'autres choses encore, c'est d'abord de défendre la Patrie ?

Voyez-vous, cher confrère, il est une vérité qu'il faut se bien enfoncer dans la tête : Quand il y a la guerre, ce n'est pas comme quand elle n'y est pas.  
Peut-être bien avez-vous enfreint quelque peu une loi écrite. Mais il est sûr que vous avez obéi à la règle suprême, à celle qui commande toutes les autres et sans laquelle toutes les autres n'existeraient pas : la loi du salut public !

Dans cette discussion à la Chambre, les juristes ont été très bien inspirés en se taisant. Il n'y avait rien à dire pour eux et leur tour viendra quand la guerre sera finie.

S'il avait fallu quelque preuve de la nécessité urgente de prendre cette mesure de défense, l'ignoble discours de M. Farjon (l'un des deux communistes encore présents au Palais-Bourbon) l'aurait fournie. Devant les députés frémissants de colère indignée et qui se contenaient à grand peine pour ne pas le jeter à bas de la tribune, ce triste personnage est venu réciter la leçon qu'il avait reçue de Moscou par la voie de Berlin.

Ainsi, à la Chambre française, on a pu entendre l'apologie de la politique des Soviets et l'éloge de l'alliance qu'ils ont faite avec Hitler ! On a pu entendre un membre de cette assemblée féliciter Staline de s'être jeté sur la Pologne à demi-morte pour l'achever, puis d'avoir attaqué la Finlande. Et, pour mettre le comble à cette ignominie, savez-vous la raison que ce misérable a donnée pour essayer de justifier cette agression contre la Finlande ?... Tout simplement, celle-ci : il fallait bien que la Russie fit disparaître cette Finlande parce qu'elle aurait pu servir de base à une action franco-britannique !

Il n'y a pas de fiction juridique qui excuse un tel scandale : qu'en temps de guerre un député soi-disant français puisse dans une assemblée française se faire l'accusateur du pays qu'il est censé représenter et le défenseur de ses ennemis. Il n'y a pas de droit constitutionnel qui puisse protéger cette énormité de la trahison installée au sein même du Parlement !

Devant la Convention Nationale, ce Farjon-là n'en aurait pas dit si long. Ah ! je vous assure que le jacobinisme a parfois du bon !

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

### Idées saugrenues

Qu'on méconnaisse les mérites de nombreux inventeurs, nous ne le contestons pas. Qu'en temps de guerre, il soit indispensable de prêter attention à toutes les idées qui surgissent et de n'en repousser aucune systématiquement, nous ne le contestons pas davantage. Mais encore faut-il qu'il s'agisse vraiment d'idées, c'est-à-dire de quelque chose de sérieux, de positif, d'étudié, de réfléchi, et non pas de ces sottises ahurissantes qui germent parfois dans des cervelles tournéboulées par des événements semblent trop grands pour elles.

Il y a les inventeurs qu'il faut écouter, avec qui il faut travailler, qu'il faut encourager vigoureusement, et il y a les fous, les grotesques, les imbéciles qu'il faut éconduire vivement. Ces derniers témoignent toujours en temps de guerre d'une prodigieuse activité. En 1870, au théâtre de la Porte Saint-Martin, se donnaient des conférences contradictoires, assez semblables à ce que fait aujourd'hui le club du Faubourg. Un jour Francisque Sarcey y parla de Corneille et du patriotisme romain, puis un avocat nommé Gigot, exposa ses raisons d'espérer, enfin un inconnu grandiloquent proposa de voter un ordre du jour invitant le gouvernement à affamer les bêtes féroces, tigres et lions, du Jardin des Plantes et à les lancer, à jeun, contre les légions allemandes. Le comble est que quelques spectateurs s'écrièrent avec enthousiasme : — Il a raison ! c'est une idée !

Si c'était une idée, c'était une idée saugrenue. Mais en des périodes où les nerfs de chacun sont tendus à l'extrême, les plus imbécillités sont celles qui ont le plus de chances d'être écoutées.

## Informations

### La déchéance des députés communistes

C'est à l'unanimité des 294 votants que le Sénat a ratifié le projet de déchéance des élus communistes dans le texte même adopté par la Chambre.  
La loi décrétant la déchéance des élus communistes a été promulguée dimanche au « Journal Officiel ».

### Une allocution de Mussolini

M. Mussolini, dans une allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la cérémonie de la remise des prix aux lauréats du concours national du blé, a déclaré notamment :  
« La bataille pour l'autarcie sera continuée avec cette dure énergie dont nous avons fourni des preuves aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, afin d'assurer en même temps au peuple italien son pain et de bonnes armes. »

### A propos de la constitution d'un Etat polonais

Au sujet des controverses de presse concernant le statut du territoire polonais occupé par les Allemands, les milieux compétents polonais donnent au rédacteur diplomatique de l'agence Pat, le commentaire suivant :  
« Des tentatives en vue de constituer un pré-tendu « Etat polonais » et de placer à sa tête un éminent personnage polonais, ont été faites à plusieurs reprises. Chaque fois, elles n'ont pu aboutir, étant donné que les Polonais, auxquels les autorités allemandes avaient dressé ces propositions ont répondu par un refus catégorique. »

### De nouvelles mesures fiscales en Suisse

La partie des revenus jusqu'ici exonérée des impôts spéciaux est réduite. Les célibataires, âgés de plus de vingt ans, devront payer une taxe annuelle de cinq francs. Enfin, le nouveau système d'impôts sur la fortune atteindra, dans une plus forte mesure, le capital étranger placé en Suisse.

### Mesures de sécurité en Belgique

Après l'alerte du week-end dernier, le calme est revenu dans le pays, mais rien n'a été changé aux mesures de sécurité prises à cette occasion.  
Le gouvernement estime, sans doute, n'ayant pas disparu, rien ne justifie un relâchement dans les dispositions prises. Les permissions de détente seront cependant rétablies, à bref délai, pour les soldats.

### Un destroyer anglais coulé en mer du Nord

On annonce officiellement que le destroyer anglais Grenville a été coulé par une mine ou une torpille dans la mer du Nord.  
Cent dix-huit officiers et hommes ont été débarqués. Huit hommes ont été tués, et soixante-treize manquant sont présumés perdus.  
[Le contre-torpilleur Grenville datait de 1916. Il jaugeait 1.310 tonnes et filait 34 nœuds. Son armement ne dépassait pas quelques canons de 102 mm, et quatre tubes lance-torpilles. Il avait été remis en activité au début de la guerre.]

### En Slovaquie

Le bruit court, à Bratislava, que la mobilisation générale serait ordonnée en Slovaquie pour le mois de février. Cette mobilisation serait dirigée par des officiers allemands.  
Le vote, par le Parlement slovaque, de cette nouvelle loi sur le service militaire obligatoire en Slovaquie, vote exigé par les autorités militaires allemandes, semble confirmer ce bruit.

### Propagande allemande

On a reçu de quatre pays neutres (Suède, Hollande, Suisse et Italie) des informations annonçant que des agents allemands, se qualifiant de « délégués », se sont rendus dans ces pays et ont fait connaître l'objet de leurs « missions » : à savoir des suggestions pour des bases nouvelles à un armistice immédiat.  
Selon ces nouvelles suggestions, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Autriche (bien que l'une des quatre « missions » n'ait pas mentionné ce dernier pays) seraient évacuées par l'Allemagne, mais elles consentiraient à former une « union douanière avec le Reich ». Hitler serait déposé et remplacé par Goering, mais si ces suggestions n'étaient pas acceptées, « l'enfer serait déchaîné ».

### Un front balkanique

Le gouvernement turc a pris l'initiative de former un front balkanique, englobant la Bulgarie et la Hongrie, contre toute menace d'agression allemande ou russe.  
Le principal objet de cette initiative turque serait de suggérer à la Hongrie et à la Bulgarie de suspendre leurs revendications territoriales contre la Grèce et la Roumanie jusqu'à la fin de la guerre actuelle et de faire ensuite cause commune avec la Turquie, la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie, afin de maintenir la paix dans les Balkans.

### Des troupes allemandes à la frontière roumaine

D'après le correspondant du « Times » à Bucarest, cinquante citoyens des Etats-Unis venant de Russie sont arrivés à la gare-frontière polono-roumaine, hier soir.

Ils ont confirmé la nouvelle que d'importantes troupes allemandes avaient pénétré dans la partie méridionale de la Pologne soviétique.

### Pour l'aide à la Finlande

Le secrétaire de la S.D.N. a reçu de M. Salazar président du conseil du Portugal, une note suggérant la tenue d'une conférence internationale à Lisbonne en faveur de la Finlande.  
M. Salazar fait remarquer que la capitale portugaise est particulièrement bien placée tant au point de vue géographique qu'au point de vue politique. En effet, le Portugal est situé loin du théâtre de la guerre et entretient de bonnes relations aussi bien avec les démocrates qu'avec les pays totalitaires.

### En Allemagne on s'attend à la réquisition des capitaux

On annonce de Berlin au « National Tidende » qu'on achète maintenant, en Allemagne, tous les objets d'art possibles, afin de placer ses capitaux en objets de valeur. On s'attend, chaque jour, à la publication d'un décret économique qui obligerait les contribuables à mettre leurs fonds à la disposition de l'Etat.

### Communiqué officiel

N<sup>o</sup> 279. — Journée calme sur l'ensemble du front.  
N<sup>o</sup> 280. — Rien à signaler.

### EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. Achille Fèvre, sénateur socialiste de la Haute-Vienne. Il était né en 1867. Il était sénateur depuis 1927.

— Un décret autorise l'émigration, en Argentine, des Basques résidant en France et en Espagne, sous la garantie du Comité pour l'émigration basque.

— Au tirage de la Ville de Paris 1871, le numéro 1.172.083 est remboursé par 100.000 francs ; les deux numéros 270.305 et 993.919 par 50.000 francs.

— Le célèbre géographe et savant polonais, le professeur Smolenski, vient de mourir dans un camp de concentration, à la suite des mauvais traitements infligés par les gardes.

— On annonce que M. Motta, président de la Confédération helvétique, est dans un état désespéré.

### NOS ÉCHOS

Content, très content !

Les journaux américains nous content l'arrivée, en Amérique, de Charles Boyer, qui, mobilisé à Agen, près des pruniers, mais loin des balles, aux premiers jours de la guerre, a été rendu récemment à la vie civile et est reparti tout aussitôt vers la cité du cinéma.

— Assailis de tous côtés, Boyer et sa femme Pat Paterson, descendant de la Santa Fé (Châtea), à Pasadena ; les chasseurs d'autographes ataquèrent de front, — Etes-vous content d'être de retour ?

— Oui, très content.  
— Dans quelle situation était la France à votre départ ?  
— Calme.

Charles Boyer n'est pas moins calme, maintenant qu'il est en Amérique. Le voilà Californien pour tout de bon, et, sans doute, définitivement ! [De « l'Ordre ».]

### D'une guerre à l'autre.

Le New-York Herald Tribune nous annonce que les Etats-Unis vont nous envoyer des artistes pour le Théâtre aux armées.

Il y a vingt-trois ans, ils envoyaient des troupes au théâtre de la guerre.

### A l'écoissaise !

Il est de tradition constante dans l'armée britannique que les correspondants de guerre, et même les plus accrédités, ne doivent prendre aucune note écrite au cours de leurs visites aux unités combattantes ou de leurs interviews de personnalités militaires. Le jeune Mac Endish, cependant, l'autre matin, tandis que lord Gort expliquait aux journalistes les détails de la stratégie britannique, avait sorti son bloc-notes et griffonnait févreusement quelques notes. Le doyen des correspondants de guerre se précipita sur le petit Ecossois et :  
— Darned fol ! ne savez-vous pas qu'il est défendu de prendre des notes ? Retournez-moi ça vivement !  
Mac Endish sourit :  
— Du calme, vieux Charles, j'inscrivais seulement sur ma liste de frais dix shellings pour le dîner d'hier soir que j'avais tout à fait oublié.

LE LISEUR.

## Chronique du Lot

### L'ABUSIVE RÉQUISITION DES BOVINS

Nous publions ci-dessous une lettre adressée par M. le Ministre de l'Agriculture à M. René Besse, Député de Cahors, Ministre des Anciens Combattants :

« Monsieur le Ministre et cher collègue,

« Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le fait que des commissions de réception du ravitaillement général, opérant dans le Lot, auraient acheté des bœufs de travail, contrairement à mes instructions plusieurs fois répétées.

« Par une circulaire du 5 décembre 1939, j'ai rappelé une fois de plus aux commissions de réception qu'il leur est interdit de prendre des bœufs de travail nécessaires aux exploitations.

« Je dois toutefois souligner que l'importance des quantités de bétail exigées par le Ministère de la Guerre pour la consommation des armées a conduit mes services à imposer à certains départements des fournitures très lourdes, relativement à leurs possibilités. Il peut en résulter, dans certains cas, des difficultés qu'il faut attribuer au seul volume des contingents demandés, sous réserve toutefois que le contingent soit réparti judicieusement entre les diverses parties du département, ce qui est dans les attributions du Comité départemental du ravitaillement.

« J'ai l'espoir que les difficultés auxquelles vous faites allusion vont pouvoir s'atténuer très sensiblement grâce aux arrivages de viande congelée étrangère qui ont atteint maintenant le rythme prévu. Ce fait nouveau va permettre par conséquent de soulager, dans une large mesure, notre cheptel bovin auquel le ravitaillement général avait dû faire appel à peu près uniquement depuis quatre mois pour satisfaire les besoins considérables de l'armée.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. » Amitiés. — Signé : QUEUILLE.

### LA RAFLE DES ANIMAUX DE BOUCHERIE

Depuis plusieurs jours, on constate que des ventes et des transports clandestins d'animaux de boucherie avaient lieu à la limite des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

Des mesures viennent d'être prises. La gendarmerie a établi une surveillance pour arrêter ce trafic clandestin.

### Pensions militaires

L' « Officiel » publie un décret relatif aux pensions militaires en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues et les maladies contractées ou aggravées en service.

### En faveur des officiers de réserve père de six enfants

En vertu d'une récente décision de M. Daladier, les officiers pères de six enfants vivants pourront être renvoyés dans leurs foyers sans avoir à donner leur démission d'officier, comme c'était le cas jusqu'ici. Sur leur demande, ils seront placés hors cadre et resteront à la disposition du ministre jusqu'à ce qu'ils aient atteint la limite d'âge de leur grade. Ceux d'entre eux qui ont donné leur démission depuis le début de la guerre ont la faculté de la révoquer pour bénéficier des nouvelles dispositions.

### Dans les tabacs

M. Elie Murat, capitaine retraité, est affecté au magasin de Souillac.  
M. Boudet, ancien entrepreneur des tabacs à Souillac, est affecté au magasin des tabacs de Cahors.

### EDEN

Mercr. samedi et dimanche, en soirée à 20 h. 30. Dimanche matinée à 15 h. Une grandiose production Cecil-B. de Mille.

### LES CROISADES

avec Loretta Young.

## CAHORS

### LA SANTÉ DE M. DE MONZIE

Notre éminent représentant, M. de Monzie, n'a pas pu assister à la séance du Conseil des Ministres qui s'est tenue samedi matin, au Ministère de la Guerre et non à l'Élysée en raison de l'accident récemment survenu à M. Edouard Daladier.

Victime, comme tant d'autres, de la terrible température qui sévit depuis quelque temps, M. de Monzie a dû rester alité la semaine dernière. Il comptait reprendre ses travaux au cours de cette semaine. Mais il n'a pas pu inaugurer, comme il était annoncé, le Cycle des grandes conférences du Centre Universitaire Méditerranéen qui devait commencer à Nice le lundi 22 janvier.

Nous exprimons à M. de Monzie nos vœux bien cordiaux de complet rétablissement.

### MAUVAISE PÉRIODE

Depuis une semaine, le froid, le vrai froid, très dur, sévit sur Cahors et la région.  
Il y avait plusieurs années que pareille température n'avait été ressentie en Quercy, que le thermomètre n'était descendu aussi bas.

Les eaux du Lot charrient des bancs de glaçons et les berges de la rivière, par endroits, notamment quai Cavaignac, sont glaciales.

En ville, les caniveaux sont totalement pleins de glace et la circulation dans de nombreuses rues n'est pas sans danger pour les passants, surtout le soir.

Rarement, on a constaté froidure aussi rigoureuse à Cahors et en Quercy qui, en général, sont plutôt favorisés, pendant l'hiver, par une température relativement douce.

Il faut se reporter aux années 1916-1917 pour constater un froid aussi vif que celui que nous subissons en 1940.

Et cependant, il y a eu également des froids bien rigoureux à Cahors ; nombreux encore sont les Cadurciens qui se souviennent de l'hiver 1890-91, où, sur le Lot complètement gelé, étaient organisés, du 12 janvier au 3 février, des séances de patinage, en amont du pont de Cabessut.

C'était du plaisir pour ceux qui pouvaient y prendre part, mais ce fut aussi une bien méchante période de misère pour les pauvres gens !

Hélas ! il en est de même en 1940 ; l'hiver est bien dur, trop dur, car il faut songer surtout aux soldats qui sont au front où le froid sévit avec encore plus de rigueur.

### Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Germain Bach, décédé à Cahors à l'âge de 54 ans. M. Bach était ancien combattant, mutilé de guerre, médaillé militaire et titulaire de la Croix de guerre.

Depuis plusieurs années, la municipalité lui avait confié le poste de gardien du parc Albert-Tassarot, où il accomplissait son service avec soin et ponctualité.

Les obsèques de M. Germain Bach ont été célébrées dimanche après-midi, suivies par une nombreuse assistance qui a exprimé à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Germain Bach, à Mme Roger Theil, à M. Roger Theil, actuellement aux armées, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

### Avis aux étrangers

Il est rappelé aux étrangers de toute nationalité, habitant la commune de Cahors, qu'ils doivent se présenter au Commissariat de police avant le 28 janvier.

### Trouvaile

Il a été trouvé un coupon du Crédit Foncier de France, par M. Ollivier.

**Tombé d'une roche**

Au cours de son travail, un ouvrier d'origine espagnole, M. Alvarez, qui descendait des fagots dans un ravin, à Petral (commune d'Esclauze), est tombé du haut d'une roche et a reçu de fortes contusions, notamment à la poitrine.

**Marché aux truffes**

Samedi, en raison de la température peu propice au cavage, le marché aux truffes, à Cahors, n'a pas été très important. Toutefois, 450 kilos environ de truffes avaient été apportés et ont été vendus de 60 à 65 fr. le kilo.

**Feu de cheminée**

Samedi, vers 22 h. 30, un feu de cheminée a éclaté chez M. Sénac, professeur au lycée, demeurant place Thiers. M. Séguy, pompier, immédiatement alerté, se rendit sur les lieux et parvint rapidement à maîtriser le feu.

**Ivresse publique**

Samedi, vers 22 h. 30, les agents Meyre et Contraval aperçurent un individu étendu dans la rue. C'était le nommé Maurice Carles, nomade, qui, en état d'ivresse, était tombé et n'avait pas pu se relever. Il a été conduit au violon où il a passé la nuit. Le lendemain, au réveil, il a été gratifié d'un procès-verbal.

**A PARIS**

**VOYAGEURS, TOURISTES COMPATRIOTES**  
descendez à l'hôtel MALHER  
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)  
Métro : Saint-Paul PARIS (4e)  
TOUT LE DERNIER CONFORT  
SALLES DE BAINS  
RECOMMANDE AUX FAMILLES  
FLOIRAC Téléphone  
(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92  
Propriétaire

Hotel recommandé par le Journal du Lot

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

Suites d'accident. — Le tribunal rend son jugement dans l'affaire Celles, au sujet d'une collision survenue fin juillet, près de Cahors, par suite de laquelle M. Parrière fut grièvement blessé.

M. Celles est condamné à 25 francs d'amende et au versement de 2.000 francs à titre de provision, en attendant le résultat de l'expertise médicale.

Étranger en défaut. — Le nommé Mandel, sujet portugais, est condamné à 16 francs d'amende pour défaut de renouvellement de sa carte d'identité d'étranger.

Vol d'un briquet. — Le nommé Kowalewski est poursuivi pour vol d'un briquet commis au préjudice d'un propriétaire de Saulliac. Il est condamné à 6 mois de prison.

Haussie illicite. — Une commerçante de Cahors est poursuivie pour hausse illicite sur la vente du beurre. M. Tassarit présente la défense de l'inculpée qui est relaxée.

Infraction à la coordination des transports. — M. Belmont, de Goujonnac, avait demandé une licence pour transporter des marchandises hors du département. Mais, en raison de l'urgence, il avait effectué le voyage sans être muni de cette pièce qui lui avait été accordée par l'ingénieur en chef.

M. Lacaze, dans sa plaidoirie, établit la bonne foi de M. Belmont qui est condamné à 16 francs d'amende avec sursis.

**PALAIS DES FETES**

Mercredi 24, jeudi 25, samedi 27, dimanche 28 janvier, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 15 heures.

**TROIS DE SAINT-CYR**

Un film héroïque, une aventure passionnante, une réalisation grandiose, voilà « Trois de Saint-Cyr ».

En complément : Sherlock Holmes contre Moriarty, Actualités mondiales de la semaine.

**AUX PETITS INDUSTRIELS ET AUX ARTISANS**

La réunion des petits industriels et des artisans du département, provoquée par la Chambre de Commerce et l'Artisanat Familial du Lot, s'est tenue le jeudi 18 janvier 1940 à 15 heures sous la présidence de M. Orliac, assisté de M. le capitaine Guiraumont. M. le Préfet du Lot, empêché, s'était fait excuser.

Nombreux étaient les artisans qui avaient répondu à l'appel. Après un cordial échange de vues, la création de « familles artisanales » a été décidée.

L'Assemblée a ensuite désigné les « chefs de familles » chargés de recevoir les adhérents ; ce sont :

Pour les métaux : M. Verdier, serrurier, rue du docteur Bergougnoux, à Cahors ;

Pour le bois : M. Arnouil Fernand, charpentier, faubourg Cabessut, à Cahors et M. Audubert Ch., fabricant de manches d'outils à Puybrun ;

Pour le harnachement : M. H. Vidalliac, sellier-bourrelier, boulevard Gambetta, à Cahors ;

Pour l'habillement : M. Taillade, tailleur, 9, rue du Portail-Alban, à Cahors ;

Nous engageons vivement ceux qu'intéresse la question à se mettre au plus tôt en rapport avec les chefs de famille ci-dessus et nous espérons que des résultats substantiels seront bientôt obtenus. — La Chambre de Commerce du Lot.

**AVIS**

**Cassez la glace !**  
Le Commissaire de Police rappelle aux propriétaires et locataires habitant le rez-de-chaussée qu'ils sont tenus de balayer la neige et de casser la glace au devant de leur maison. En raison de la période de froid très vif que nous traversons et pour éviter de graves accidents, ces prescriptions doivent être rigoureusement observées.

**Les... enfants s'amuse ! ! !**  
Par ce temps d'obscurité qui règne, dès le soir venu dans les rues de la ville, les... enfants s'amuse. Ces jours derniers, Mme Vidral, rue Foch, constata que le thermomètre qui était placé devant la porte de son magasin avait éclaté.

Des... enfants s'étaient amusés à faire flamber des allumettes sous le thermomètre qui, naturellement, éclata.

Au surplus, les mêmes... enfants, probablement, enlevèrent l'enseigne de son magasin.

D'autre part, plainte a été également portée par le propriétaire du café des Américains qui constata que les guéridons placés sur la terrasse du café avaient été enlevés.

M. le Commissaire de police a ouvert une enquête qui ne sera, certainement pas, sans résultats.

**Etranger en défaut**

M. le commissaire de police a dressé contravention à M. Pla Bruno, négociant, rue du Château-du-Roi, pour défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger dans les délais prescrits.

**Auto contre un poteau**

M. Caussat, demeurant à Alvinac, se rendait à Cahors en auto lorsqu, près de Gramont, la voiture dérapa et alla heurter un poteau indicateur. M. Caussat n'eut aucun mal, mais la voiture a subi des dégâts assez importants.

**Médaille d'honneur**

L' « Officiel » du 21 janvier publie une liste de médailles d'honneur et de mentions honorables accordées aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

Parmi les titulaires de ces récompenses, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Gambade (Henri-Joseph-Marcel), de Saint-Céré.

**Accident du travail**

Un ouvrier maçon de l'entreprise Soupire, nommé Jean-Baptiste Tosoni, en soulevant une pierre, ressentit une vive douleur dans les reins.

L'examen médical révéla une déchirure dorso-lombaire qui nécessitera une interruption de travail de 15 jours environ.

**Naturalisation**

Est naturalisé français : Roccon (Francesco-Domenico), cultivateur, né le 13 février 1909 à Belluno (Italie), demeurant à Valprionde (Lot).

**Arrondissement de Cahors**

**Puy-l'Évêque**

**Démographie.** — Au cours de l'année 1939, il a été enregistré à la mairie de Puy-l'Évêque : 17 naissances, 4 reconnaissances, 9 mariages, 30 décès, une transcription de décès.

**Nécrologie.** — Le 19 janvier est décédé en sa propriété du Grès, commune de Puy-l'Évêque, M. Francoual François-Joseph, retraité de la compagnie des chemins de fer, âgé de 72 ans.

Par son amabilité et sa franchise, M. Francoual avait su s'attirer l'estime de ceux qui le connaissaient.

A sa veuve et à ses enfants, nous adressons nos sympathiques condoléances.

Nous avons également le regret d'annoncer le décès survenu quelques jours plus tôt de M. Jules Faure, forgeron à Puy-l'Évêque. Le défunt était âgé de 61 ans. Aimable et serviable, il laisse d'unanimes regrets.

Sincères condoléances à la famille.

**Labastide-du-Vert**

**Deuil.** — Nous enregistrons avec peine le décès d'une octogénaire, Mme veuve Caviolle, du bourg. Nos condoléances émus à la famille en deuil.

**Démographie.** — Les registres de l'état-civil mentionnent pour l'année 1939 : 6 naissances et 10 décès.

Bilan peu rassurant.

**Timbre antituberculeux.** — La vente du timbre effectuée par les enfants des écoles a produit la somme de 75 francs. Au nom des bénéficiaires, nous disons merci à ceux qui ont contribué à cette œuvre.

**La température.** — L'hiver nous gratifie d'une offensive rigoureuse. Vendredi, nous avons enregistré une température peu clémente. — A. B.

**Blars**

**Incendie.** — Un incendie a éclaté dans un local appartenant à M. François Lastergues, marchand de bois. Tous secours furent vains : le local fut détruit. Les pertes s'élevèrent à 10.000 fr. environ et ne sont pas couvertes par l'assurance.

**Attention au foie**

De son bon fonctionnement dépend le bon état général de votre santé. Vous savez que c'est par le foie que nos colloïdes déperissent. Ce qu'il faut aussi que vous sachiez c'est que la tisane Viechyflore a précisément une action radicale sur le foie et cela de par l'heureux choix des plantes qui la composent.

Il est rappelé aux automobilistes que le délai accordé en dernier lieu par l'autorité militaire pour la mise en vigueur de la réglementation relative à l'éclairage des véhicules automobiles expire le 1<sup>er</sup> février prochain.

A partir de cette date, les projecteurs-codes de ces véhicules devront être équipés soit de lampes spéciales D.P.R. de 7 ou 15 lumens, soit de dispositifs spéciaux D.P.R.

La tolérance accordée pour l'apposition de vernis sur la glace des projecteurs sera irrévocablement supprimée.

L'usage des feux de route demeure interdit en toutes circonstances.

**100 rhumatisants libérés de leurs douleurs**

« Rhumatisant et très douloureux, je suis parvenu, grâce à l'usage de vos cachets Gandol, à me guérir complètement. Pour éviter toute rechute, je prends environ deux boîtes de Gandol tous les trois mois. Je puis vous dire que j'ai conseillé votre médicament à plus de 100 personnes. Elles s'en trouvent soulagées de suite et après leur cure, définitivement débarrassées de leurs douleurs. La dernière personne en date est un jeune homme de 21 ans qui avait les mains enflées et souffrait des jointures ». (M. Miss, 15, rue Marant, à Saint-Ouen, Seine). Le Gandol vaut 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

**Les CARTES POSTALES F.M. SPECIALES**

**Arrondissement de Figeac**

**Figeac**

**La neige.** — Une abondante couche de neige, qui s'est convertie en verglas, a succédé aux journées froides qui avaient gelé le sol. La circulation devient très difficile.

Ces dernières nuits, le froid a été très vif.

La rivière est complètement prise en amont de la ville ainsi que sur divers points.

Depuis fort longtemps, nous n'avions pas connu une pareille température.

— J'ai pensé à une excursion pendant que je réparaï l'auto, dit l'impassible Selman l'air engageant. Si nous faisons le tour des Missions ? C'est une des plus curieuses pour les Européens.

Angèle frissonna. Elle pouvait à peine supporter d'entendre une proposition pour ce pèlerinage qu'elle avait rêvé si souvent de faire avec son père. Ils devaient suivre une à une les fondations des Pères franciscains et ils projetaient de reconstruire celles qui tombaient en ruines.

La fortune du grand financier, dont Angèle était la seule héritière, était maintenant un peu diminuée.

Une partie de cette fortune avait été employée — combien inutilement ! — par le Palais des Serano. Mais sa mère en avait décidé ainsi et elle n'avait pas voulu la contraire.

En revanche, elle avait donné de grand cœur une somme plus importante encore pour « acheter » sa liberté en constituant une rente viagère à celui qui n'était son mari que de nom.

Ayant ainsi liquidé le passé, elle allait vers l'avenir d'un cœur léger. L'important était de choisir au plus tôt le lieu de sa résidence et de s'y installer.

— J'ai d'autres projets pour le moment, dit-elle, d'un ton net à son trop prévenant chauffeur. L'homme ne se formalisa pas.

Beaucoup de gens réservent cette excursion pour leur voyage de nocce, dit-il résigné. D'autres préfèrent Yosemit, c'est le pays des lunes de miel et quand vous y rencontrez deux jeunes gens, vous pouvez parler qu'ils sont près de se marier !

L'auto suivait cahin-caha la route de retour et le paysage était si charmant que si Angèle eût prêté attention aux paroles de son trop loquace chauffeur, elle aurait pensé, comme lui, que c'était bien là un pays pour des amoureux.

Elle se borna à penser que seules des femmes jeunes et belles devraient avoir le droit de vivre dans ce décor poétique.

Pas de grosse femme dans ces maisons-bijoux ! Pas de laides, ni de vieilles, dans ce décor de rêve.

Nous irons demain à Riverside, déclarait Selman en le déposant à la porte de son hôtel, après deux bonnes heures de retard.

Angèle hésita. La peur de peiner le malheureux lutait en elle contre l'ennui de se lever un jour encore au terrible « modèle ».

Croyez-vous vraiment que votre auto pourra fournir une aussi longue course ? demanda-t-elle enfin.

L'homme eut une indignation parfaite jouée.

— Elle en ferait le double et le triple.

— Je veux bien vous croire, mais ce pendant il sera préférable de partir de bonne heure...

A l'heure qu'il vous plaira, concéda-t-il rasséré.

Mais le lendemain devait avoir enfin raison de la mansuétude de la jeune femme.

Après une heure de marche à peine, la fameuse panne immobilisa de nouveau l'auto et ses occupants.

Avec la ferme résolution de se passer désormais de Selman et pour toujours, Angèle descendit se promener sur la route.

A quelques mètres derrière elle une auto était arrêtée qui, évidemment, était d'autre sorte que le « modèle ».

Elle ne paraissait pas en panne, car le chauffeur était tranquillement assis à la roue et semblait dormir.

Voici encore la belle auto jaune que nous rencontrons constamment depuis trois jours, dit-elle, revenant vers Selman, savez-vous à qui elle appartient ?

— Oh ! c'est la voiture que nous appelons, nous autres chauffeurs, « La Folie Schmitt ».

— Qui est ce Schmitt ?

— Un garçon qui ne sait que faire de son argent. Il a fait construire ces autos d'après ses propres plans. On dit qu'elle est déjà à vendre.

— Vraiment, fit Angèle, intéressée soudain.

— Oui, mais je n'en voudrais pas même s'il me la donnait pour rien ! concluait péremptoirement Selman.

**Dernière heure**

**COMMUNIQUE DU 22 JANVIER (soir)**  
Journee sans incident.

**Le Japon proteste contre la capture des marins allemands de l' « Asama-Maru »**

M. Arita, ministre des affaires étrangères, a adressé à l'ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Craigie, une protestation officielle touchant la capture de marins allemands à bord de l' « Asama Maru » dans la journée du 21 janvier.

**Mussolini aurait averti Hitler qu'il s'opposerait à une invasion russe des Balkans**

Le correspondant berlinois du « Telegraf » annonce qu'au début de la nuit, M. Mussolini s'est adressé personnellement à Hitler pour lui demander s'il connaissait les véritables intentions de la Russie dans la mer Baltique et dans les Balkans.

D'autre part, le Duce aurait déclaré qu'il s'opposait énergiquement à une invasion russe dans les Balkans et que si le nouvel impérialisme russe s'orientait dans cette direction, l'Italie se verrait obligée de réviser toute sa politique.

**Un télégramme du Comte Ciano**

Le télégramme de félicitations et de vœux de succès adressé par le comte Ciano à Wang Chin Wei, chef du nouveau gouvernement chinois japonophile, est vivement commenté dans les milieux romains. On y voit le signe qu'aux yeux de l'Italie, le pacte antikomintern n'est pas mort.

Sans constituer encore une reconnaissance du gouvernement de Wang Chin Wei par l'Italie, ce télégramme laisse prévoir à bref délai. Le gouvernement national de Tchang Kai Chek cesserait alors d'être reconnu par Rome.

On remarque aussi, à Rome, que l'attitude indépendante et anti-soviétique adoptée par Tokio vis-à-vis du conflit européen, n'est pas sans analogie avec la « non-belligérance » proclamée par le gouvernement de Rome.

**Le défaitisme va être puni de mort en Allemagne**

Le Reich se trouve amené à prendre des mesures draconiennes contre le défaitisme à l'intérieur du pays. Un nouveau décret, destiné à la protection de la force militaire allemande, vient d'être publié. Il prévoit la peine de mort et les travaux forcés pour les actes qualifiés de « défaitistes » qui, jusqu'ici, n'étaient passibles que de peines moins sévères. Le nouveau décret ne se rapporte pas seulement à tout ce qui constitue l'organisation militaire allemande proprement dite, mais aussi les délits ou abus commis contre des installations de tout genre, téléphone, radio, machines, tombent sous l'application de la loi.

L'affiliation à une organisation pacifique est également punissable, de même que le fait de manifester une attitude pacifique, d'exprimer des opinions défavorables à l'idéologie de guerre du parti national-socialiste ou simplement d'adopter une attitude passive envers le mouvement nazi.

**(PLUS D'IVROGNES)**  
POUDRE JAREIJO. Indispensable aux vols. 100 gr. 12 fr. 20, Rue de la Perle, Paris (3e). Amélioration rapide.

**Au Lilas Blanc**  
ancienne Maison THÉRON  
79, Bd Gambetta, CAHORS  
Tél. 248

Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral	Couronnes et tous articles funéraires modèles exclusifs
--	---

gerbes, coussins croix, etc... cierges

**BÉDUÉ-CAINE**

**EN FACE LE THEATRE**  
Boulevard Gambetta, CAHORS  
fera comme chaque année sa  
**QUINZAINE de RECLAME**  
du 22 janvier au 4 février  
**OCCASIONS et SOLDES**  
à tous les rayons  
LINGERIE, BONNETERIE  
GAINES et CORSETS  
Articles pour dames et enfants  
Nombreux coupons pour ouvrages  
velours, soieries, rubans

**REMERCIEMENTS**

Monsieur Eugène CLARET et ses enfants : Madame Raymond PERIE et ses enfants ; les familles LAGARDE, LAFARGUE, THEIL, BLANIE, ESQUIEU, RODOLOSSE, HARTMANSEN remercient vivement les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques ou transmettre leurs sentiments de condoléances à l'occasion du décès de

**Mademoiselle Marie CLARET**

**AVIS DE DECES**  
Madame Louis DELPORT, Madame GELEZ, née DELPORT, Monsieur GELEZ et leurs filles ; Monsieur Louis DELPORT ; Madame Charles DELPORT ; le D<sup>r</sup> et Madame Jean DELPORT et leurs enfants ; le D<sup>r</sup> FAURE, Madame FAURIE et leur fille ; Monsieur Pierre FAURIE ; les familles DE LABORIE VAYSSIE, CAMBORNAC, GIBBERT, GREPON, GUITCHES, CERÉDES ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Louis DELPORT**

Ancien député, Chevalier de la Légion d'honneur  
Président d'honneur de la Confédération des Planteurs de Tabacs  
leur époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin germain et cousin, décédé à Cabessut, le 22 janvier 1940, muni des sacrements de l'Eglise.  
Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu en l'Eglise du Sacré-Cœur, à Cabessut, à 1 h. 3/4, le mercredi 24 janvier.  
Réunion à la maison mortuaire route de Villefranche, à Cabessut.

**REMERCIEMENTS**

Madame Veuve SEMIROT, née COUAILHAC ; Madame et Monsieur Pierre SEMIROT et leurs enfants.  
Les familles SEMIROT, COUAILHAC, DUROU, VIALARD, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Monsieur Henri SEMIROT**

Facteur-Receiver des P.T.T. en retraite  
P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS  
**PETITES ANNONCES**  
On demande un ouvrier mécanicien. S'adresser au Garage Central Baras et Flaujac, rue Victor-Hugo, Cahors.  
Très bonne Dactylo avec notions comptabilité et avant exercé, demandé. Ecrite, en indiquant références, capacités et prétentions, ou s'adresser Librairie Françes.  
Société demande représentants, vente à domicile, article première nécessité pour Cahors et les environs. On met au courant. Fixe et Commission. S'adresser ou écrire à M. Cassayre, 22, Bd Gambetta, Cahors.

**LA PHOSPHODE GARNAL**

Médication iodotannique phosphatée  
Remplace l'Huile de foie de Morue  
**PRIX DU FLACON :**  
15 francs  
Un seul modèle de Flacon  
GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 21

**L'AMOUR PIRATE**

Par WILLIAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arroers

— Il était certain qu'elle était heureuse d'en être délivrée, du moins elle le croyait sérieusement. Cependant s'il avait pu la débarrasser de Selman et de son auto dernier modèle, elle en eût été ravie.

Elle savait maintenant que tous ces derniers jours elle s'était attendue à le voir dans tous les lieux touristiques, notamment dans ce monastère de Cordova, pendant qu'elle écoutait attentivement les récits du Père Justinien et la légende des Indiens.

— Je pense qu'il m'écrira de son Heureuse Etoile pour me remercier de l'argent que je lui ai envoyé... Je l'ai mis à la poste le jour de mon arrivée ici, il l'a sûrement reçu maintenant.

A ce moment, un grand jeune homme vêtu comme Nick à leur première rencontre dans ce restaurant mexicain entra et se dirigea vers elle.

Elle se préparait à lui administrer une gentille rabrouade, mais elle fut s'épargner ce souci. Ce n'était pas Nick.

Elle en aurait pleuré de déception. La solitude commençait à lui paraître moins agréable que sur le pont du transatlantique qui l'amenaient d'Europe.

Elle eut le temps d'acheter des bibelots de Californie, de visiter tous les magasins de la petite ville avant que sa déplorabile auto ne fut réparée et que son maître vint se mettre à sa disposition, semblant aussi innocent que si rien d'anormal ne s'était produit.

— Je ne savais pas que tu étais si riche, dit-il en regardant les bibelots.

— C'est de la Californie, dit-elle en regardant les bibelots.

— C'est de la Californie, dit-elle en regardant les bibelots.